



Interdiction de sortir hors territoire français

Par **noursousou**, le **13/02/2012 à 15:06**

Bonjour,rnsvp je suis on instance de divorce mon exe marie a demander un interdiction de sortir hors térétoire et moi je veut une autorisation psk je suis algerienne et depuis 2010 jai pas vue ma famille et je ne c pas c je peut la demender au jaf et pour vous dir ke jai un enfant de 10 mois

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012 à 20:36**

Bonjour, votre ex mari peut tout à fait demander une sortie de territoire de votre bébé s'il craint que vous ne rameniez pas l'enfant. Vous etes tout à fait en droit de faire valoir, aupres du JAF, votre besoin de partir en fournissant des garanties d votre retour. Le juge appréciera vos 2 oints d vue avant de prendre une décision, cordialement